

# Comité de Pilotage

[8 février 2024]

Etude des aires d'influences paysagères du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais vis-à-vis de projets d'implantation d'énergie renouvelable



Financé par





## Ordre du jour

- 1/ Rappel de la méthodologie proposée
- 2/ La perception du Bassin minier par les acteurs
- 3/ Les principes de préservation du patrimoine mondial et du site classé
- 4/ Questions/Réponses
- 5/ Déroulé de la phase 3



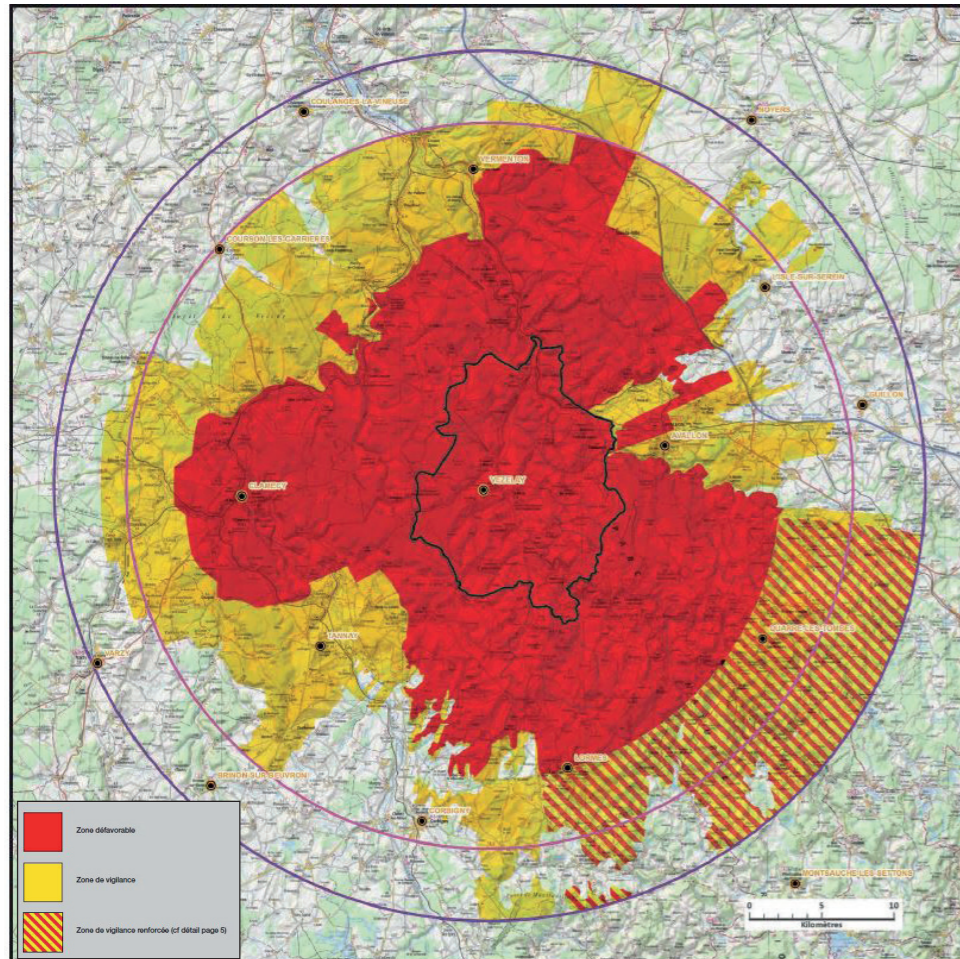
# 1/ Rappel de la méthodologie proposée

# I.1 ] Objectifs de l'étude

Etude des aires d'influences paysagères du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais vis-à-vis de projets d'implantation d'énergie renouvelable

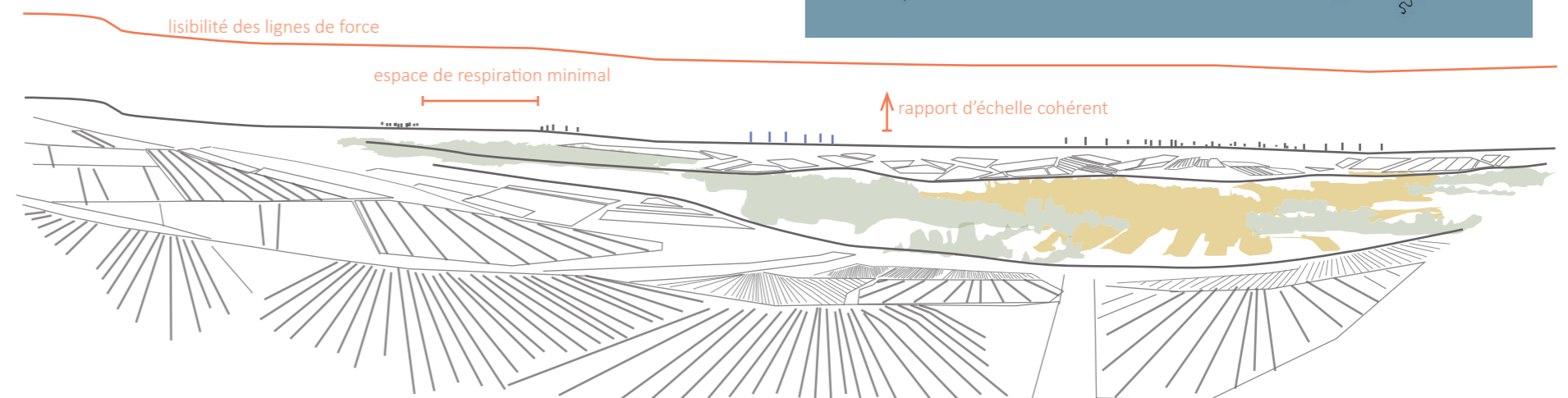
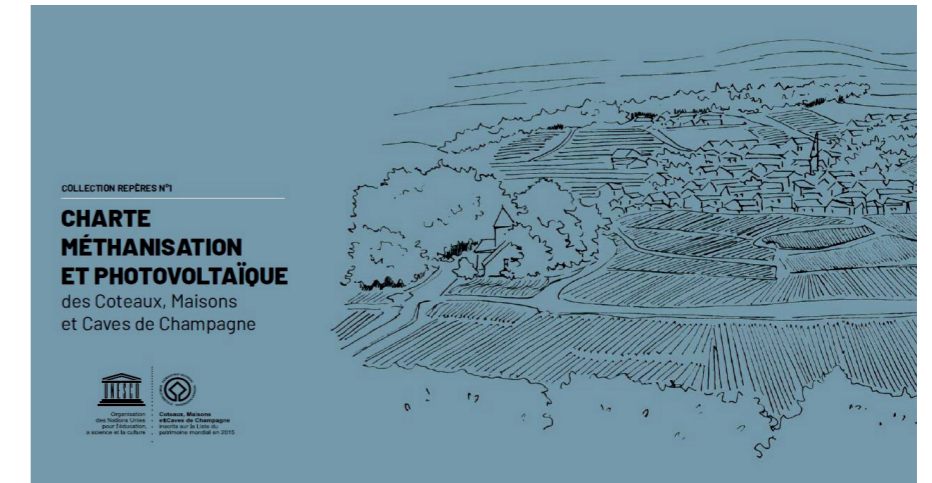


## L'Aire d'Influence Paysagère du Bien



- Trois possibilités :
- exclusion : remise en cause la VUE ;
  - vigilance : possible, sous conditions ;
  - sans influence paysagère notable.

## Des cahiers de préconisation



⊕ Aide à l'implantation par lecture paysagère et analyse de la saturation éolienne vis-à-vis d'un secteur paysager remarquable (Eco-Stratégie)



# I.II] Déroulé de la phase 2

## Phase 2. Conditions d'implantations des projets d'EnR

Avril à janvier 2024



### Lancement de la phase 2

**COPIL 2.** mars 2023

avril

#### Sélection des 150 points de vue entrants et sortants

|                            | Le Point de vue est-il situé au sein du Bien ? Dans la zone tampon ? Dans l'emprise d'investigation ? | Distance au Bien ? | Attribut(s) concerné(s) ? Objet identifiable ?             | Fréquentation du point de vue ? Valorisation ?                       | Sensibilité de l'attribut                       | Valeur symbolique ? Reconnaissance socio-culturelle ?                           | Visibilité sur le Bien (ZIV) ? Netteté des perceptions ? | Sensibilité du point de vue (forte, modérée, faible, nulle) |
|----------------------------|---|--------------------|--|--|---|---|--|---|
| P0V 01 depuis la route X   | Zone tampon- Vue entrante   | 1 km               | Terril n°XX + Chevalement XX                               | Fréquentation quotidienne Mise en scène du terril depuis le quartier | Silhouettes typiques, se détachant de l'horizon | Paysage du quotidien, objet emblématique dans l'axe de la route                 | Terril n°XX  | forte   |
| P0V XX depuis belvédère XX | emprise investigation- Vue entrante   | 8 km               | objets bâtis non identifiables. Site mino-naturels rurbies | Belvédère XX avec table d'orientation. Très fréquenté                | Vue d'ensemble, pas d'objets bâtis visibles     | Grand paysage, avec site à rayonnement touristique et culturel à grande échelle | Vue d'ensemble sur la chaîne des terrils                 | forte   |

#### Hierarchisation des points de vue

### COTECH restreint distanciel

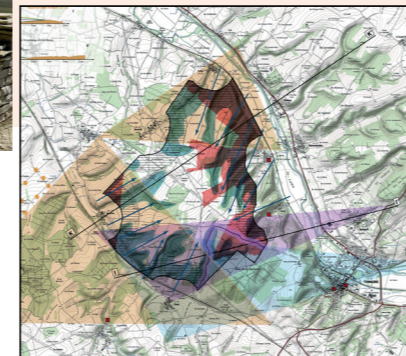
mai

#### Campagne de prises de vue



Juin à novembre 2023

#### Définition des conditions d'implantation des projets d'EnR



### Atelier COTECH collaboratif

#### Atelier de travail en COTECH - E



Septembre

### Restitution phase 2

**COPIL 3.**

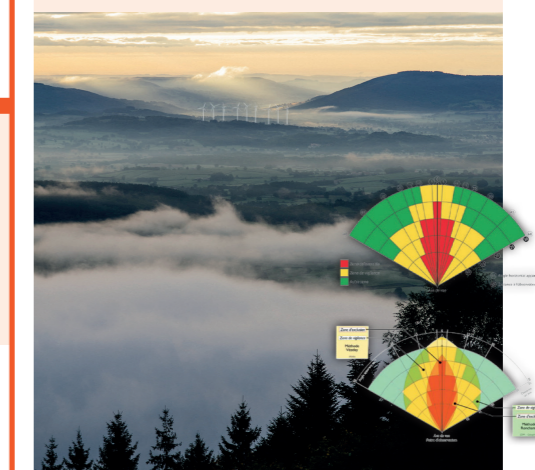
janvier-février 2024

### COTECH élargi

novembre 2023

de novembre à décembre

#### Élaboration du modèle d'évaluation des vues



Envoi rapport écrit



## 2/ La perception du Bassin minier par les acteurs

## II.1 ] Les emblématiques terrils et chevalements

Une chaîne symbolique de l'entité « Bassin minier »... pittoresque et historique



GUISON Hubert, Le Terril rouge à Henin-Lietard,  
N° inv.: 3039 © Douai, Musée de la Chartreuse

- principales émergences minières, visibles du lointain,
- une chaîne en « croissant » sur le Nord, le Pas-de-Calais et jusqu'en Belgique
- repères et témoins l'ancienne industrie charbonnière, symbolisant le travail de plusieurs générations de mineurs
- marqueurs de l'entrée du Bassin minier,
- diversité de forme et de couleur,
- dont l'apparence et les usages évoluent



Observatoire du Parc d'Ohlain

Parc de Camblain-Chatelain

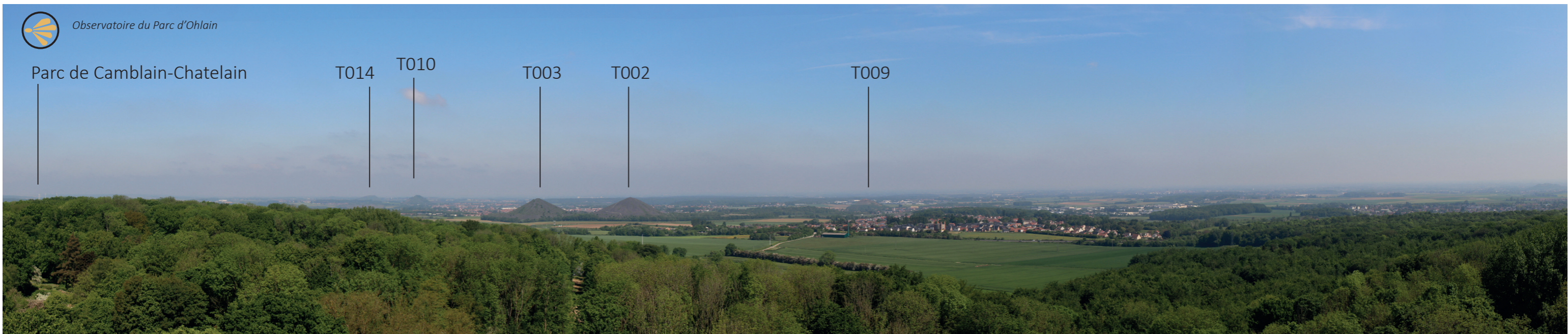
T014

T010

T003

T002

T009



Panorama sur les paysages miniers des collines de l'Artois depuis l'observatoire du Parc d'Ohlain (MBM, mai 2023)

## II.1 ] Les emblématiques terrils et chevalements



Chevalement de Roost-Warendin depuis le terril 141 (ES, avril 2023)

- Le terril et le chevalement, deux émergences minières
- marqueur des paysages miniers à l'échelle du grand paysage,
- plus rare et plus fin, il évolue peu en comparaison aux terrils qui se boisent.



La trouée d'Arenberg, à Wallers (POLIS)

### Les cavaliers et étang d'affaissements, deux éléments plus discrets

- des cavaliers comme des **voies de jalonnement** et **continuum écologique**  
**un lien visuel et fonctionnel entre les terrils**  
**L'A21 et le train**, un des **vecteurs de découverte** et de traversée du Bassin minier
- des **étangs d'affaissement** comme **espace de nature « d'intérêt ornithologique »**.



Etang Chabaud-Latour à Condé-sur-Escaut depuis le GRP Bassin minier Nord-Pas de Calais (ES, avril 2023)



## II.II ] Un emboîtement d'échelles, fruit d'une construction historique du paysage

### Du grand paysage aux détails de l'architecture minière

Une cohérence **paysagère de l'ensemble**, liée à l'emboîtement des échelles à partir des puits de mines :

« si on enlève un élément, ça ne fonctionne plus ».

La chaîne des terrils et les chevalements, pour le grand paysage ;

Les **cités minières, les cavaliers et les fosses** à une échelle intermédiaire

Une **diversité urbaine, architecturale et paysagère du patrimoine minier** jusque dans les détails des habitations.



Panorama vers le nord depuis le sommet du T002 avec des vues plongeantes sur l'église de la Cité et le chevalement n°2 de Marles (ES, avril 2023)

## II.II ] Un emboîtement d'échelles, fruit d'une construction historique du paysage

Les cités minières, un paysage urbain emblématique... de plus ou moins grande qualité

Une certaine confidentialité : « il faut **aller les chercher et les pratiquer pour les voir.** »

Un **urbanisme spécifique** : cités corons, cités jardins ...

Une **diversité architecturale et urbaine, entre-elles et au sein d'une même cité.**

Des interrogations sur...  
... leur vetusté,

l'intérêt de les conserver... ou de les mettre en valeur

...la cohabitation entre mémoire et bien-être /du cadre de vie des habitants



Cité de Bellaing à Wallers (Atelier Polis, nov. 2022)



Cité du Bois à Leforest (ES, avril 2023)

## II.III ] Une histoire des paysages, expression du caractère culturel

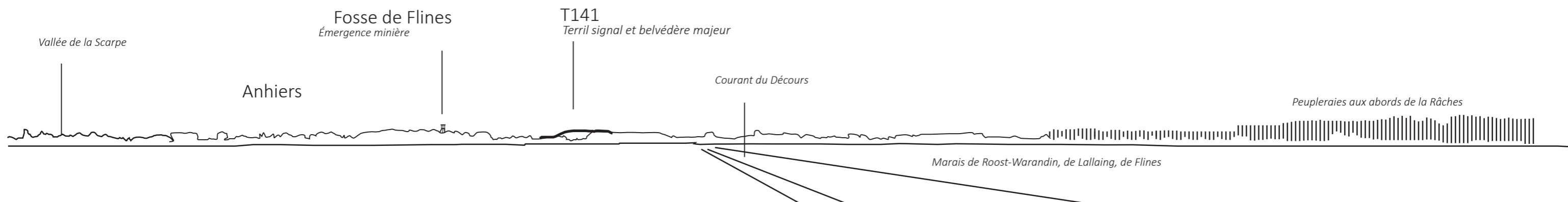
### Des paysages pré-existants qui se retrouvent dans les paysages miniers

Une appréhension délicate du Bassin minier, patrimoine mondial

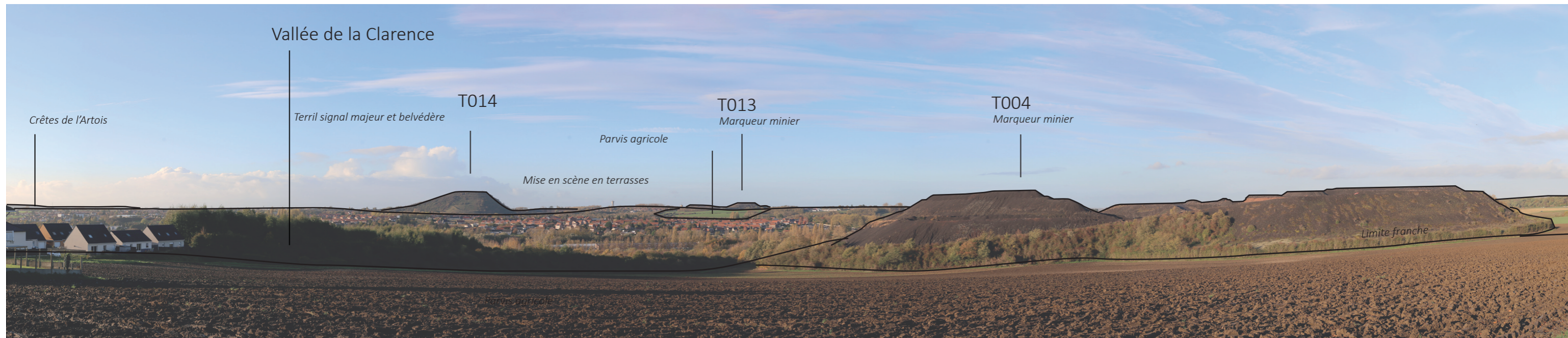
... Liée à son envergure, l'accumulation des transformations historiques, la diversité de ses attributs, ...

Et la pré-existence **d'anciens paysages ruraux.**

... des liens étroits à valoriser.



Silhouette minières des paysages humides de la plaine de la Scarpe à proximité de la Fosse n°2 de Flines depuis le Courant du Décours (ES, avril 2023)



Relation visuelle caractéristique sur le coteau de Marles les Mines depuis le parvis agricole de Calonne-Ricouart (Atelier Polis, nov. 2022)

## II.III ] Une histoire des paysages, expression du caractère culturel

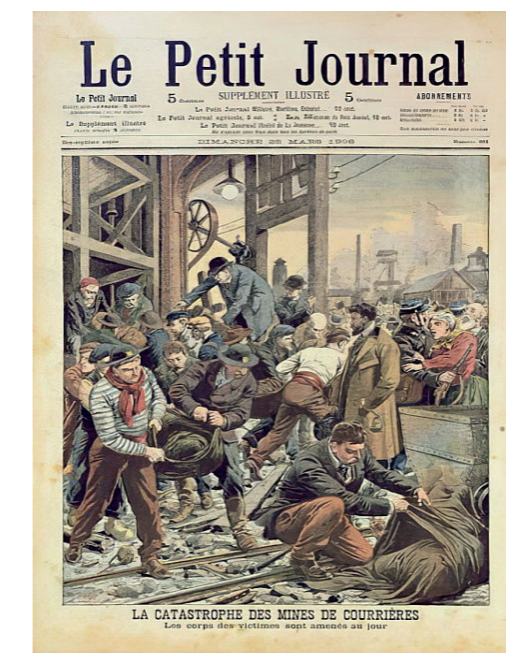
Une mémoire commune, avec un rayonnement mondial



Site du 11-19, Terrils 74, 74a et 74b depuis Hulluch (Atelier Polis, nov. 2022)

Une certaine fierté, autour d'un héritage **collectif et qualitatif** : « les vestiges restants sont beaux au regard de ce que cela a pu être ».

Le **fruit d'une histoire humaine de plusieurs générations** autour d'une **énergie fossile**.



La Catastrophe à Courrières, du Petit Journal, 25 mars 1906

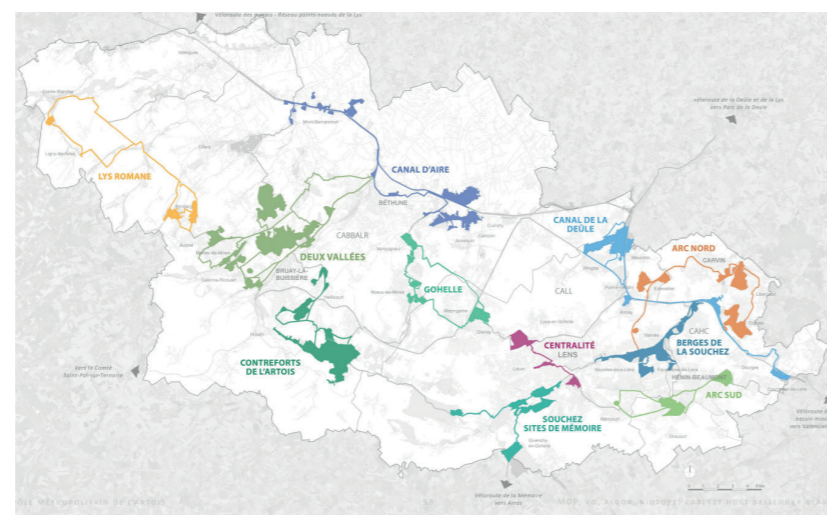
## II.IV ] Des paysages vivants

### Un territoire habité

Un **territoire de valeurs, habité et vivant, auquel les habitants sont très attachés.**  
Synonyme d'un manque de mixité sociale, de désert médical, de manque d'ouverture culturelle.

Une population qui « a le mérite de redynamiser le territoire » **en pleine mutation.**

Une **évolution des paysages qui se poursuit** : un **patrimoine minier moins lisible qu'auparavant** (urbanisation, végétalisation)



Projet de la chaîne des parcs (site de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin)



Parc des Iles depuis le T101 (ES, avril 2023)

## II.IV ] Des paysages vivants

### La protection comme levier d'un développement de paysages de qualité

Un **changement de regard positif** sur le patrimoine minier



... un « potentiel d'avenir énorme » ...  
une « attractivité des terrils »  
... support d'une **requalification naturelle et environnementale**

... d'une transition vers les énergies renouvelables, tout en continuant à « mettre en valeur son histoire carbonée ».

**La protection n'est pas un frein au développement, mais une nouvelle manière de l'envisager.**

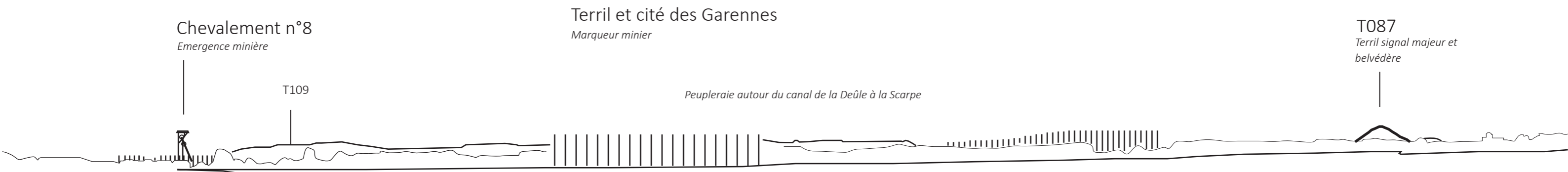
Fosse 9-9bis depuis le Terril 110 (Atelier Polijs, nov. 2022)



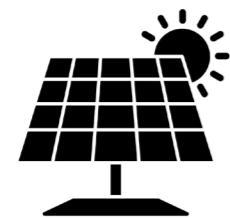
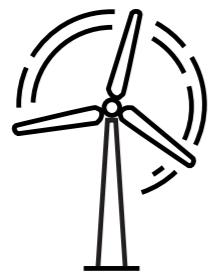
### 3/ Les principes de préservation du patrimoine mondial et du site classé

## III.1 ] Sept principes de préservation...

...du Bassin minier patrimoine mondial et de la chaîne des terrils site classé



Principes  
issus  
du  
Comité  
Technique  
Elargi



- 1 Absence d'aménagement visible entre les points de vue « entrants » et la silhouette minière.
- 2 Absence de concurrence de rapport d'échelle avec les émergences minières.
- 3 Depuis les terrils belvédères, un «tableau» minier à préserver.
- 4 Absence de superposition directe avec le Bien et le site classé.
- 5 Absence d'aménagement dans les perspectives urbaines emblématiques du Bien UNESCO.
- 6 Absence d'aménagements sur les structures des paysages pré-existants en lien avec le patrimoine mondial.
- 7 Soigner l'insertion paysagère et les détails architecturaux de l'aménagement.



## III.II ] Présentation des principes de préservation



### LE PRINCIPE

Justifié par un argumentaire patrimoine mondial et site classé

DIAPO 1

### Organisation d'un principe

#### 1. Le principe général



### LE PRINCIPE

SIG

Détail du principe adapté aux échelles et/ou aux typologies d'énergies renouvelables



Cahier de préconisations

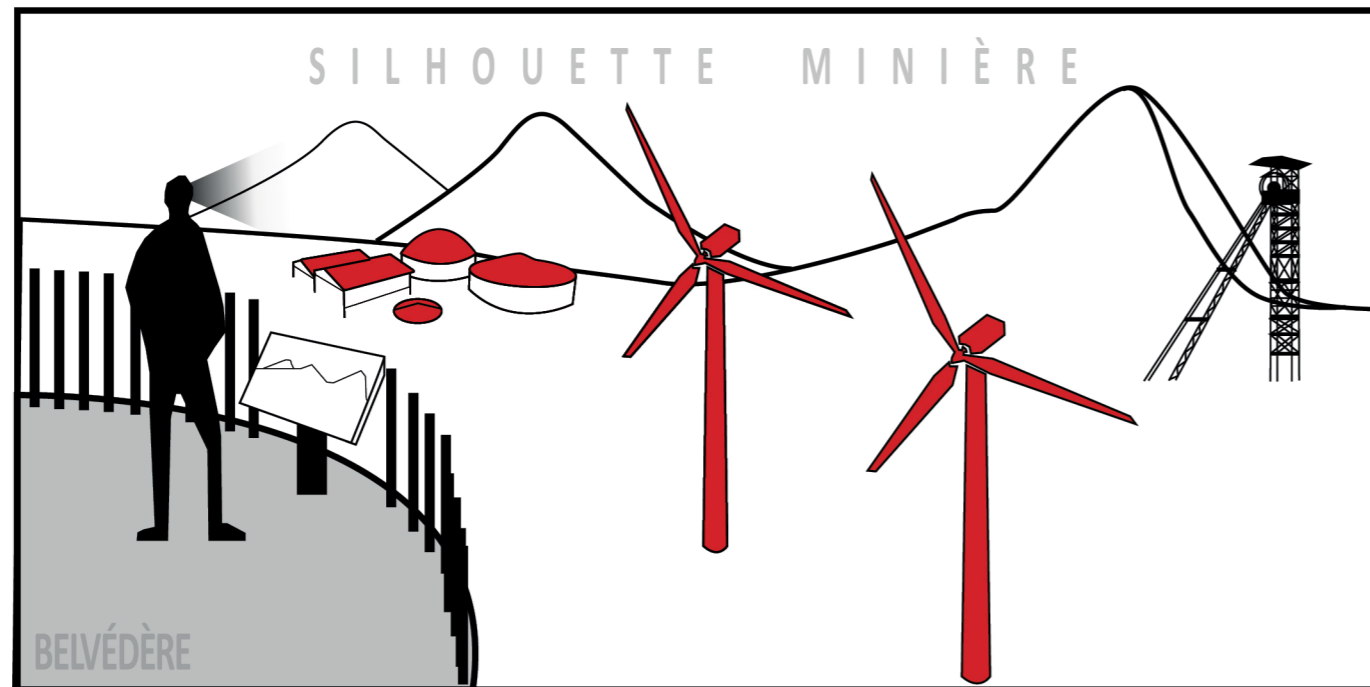
DIAPO 2

#### 2. Les exceptions et/ ou hiérarchisation dans l'application



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 1 Absence d'aménagement visible entre les points de vue « entrants » et la silhouette minière.



- Rareté des portraits du bassin minier à l'échelle du grand paysage ;
- Points de vue qui :
  - offrent une lecture d'un patrimoine géologique, invisible en surface ;
  - révèlent l'ampleur de la mono-industrie houillère et la diversité de son déploiement sur les paysages pré-existants ;
  - révèlent la spécificité historique et paysagère du Bassin minier vis à vis des territoires d'approche.
  - symbolisent une « porte d'entrée » sur le Bien UNESCO ;



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 1 Absence d'aménagement visible entre les points de vue « entrants » et la silhouette minière.

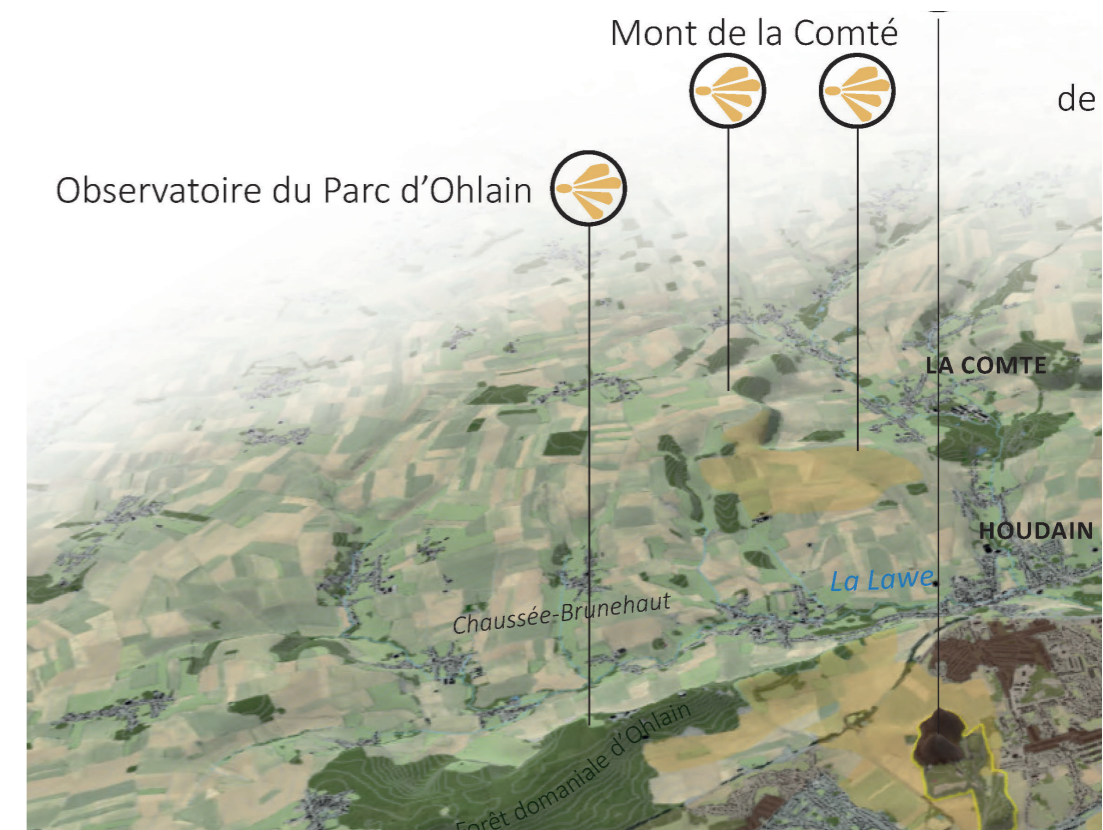


**Prise en compte des 29 points de vue entrants, parfois éloignés de plus de 30 km (Monts des Flandres)**

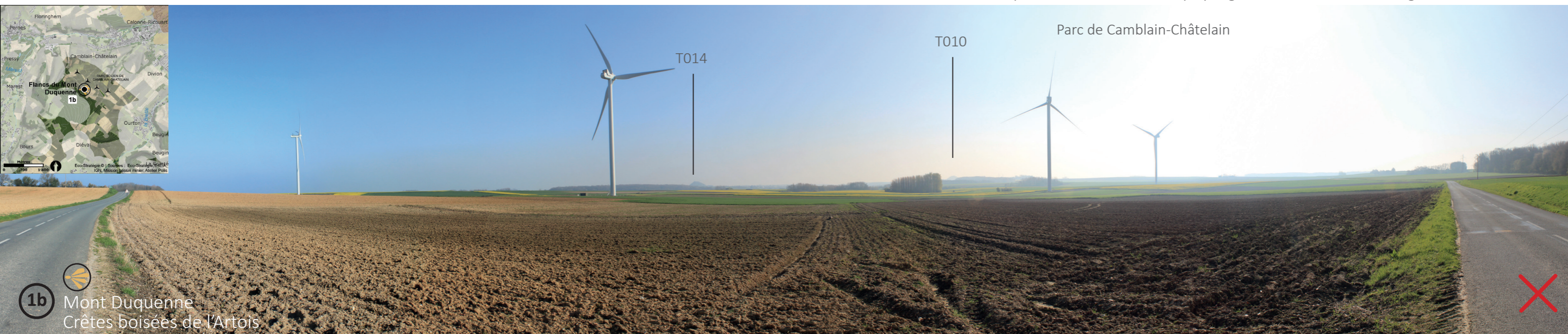
Un cadrage à définir sur chaque point de vue.

Des règles aux abords des points de vue.

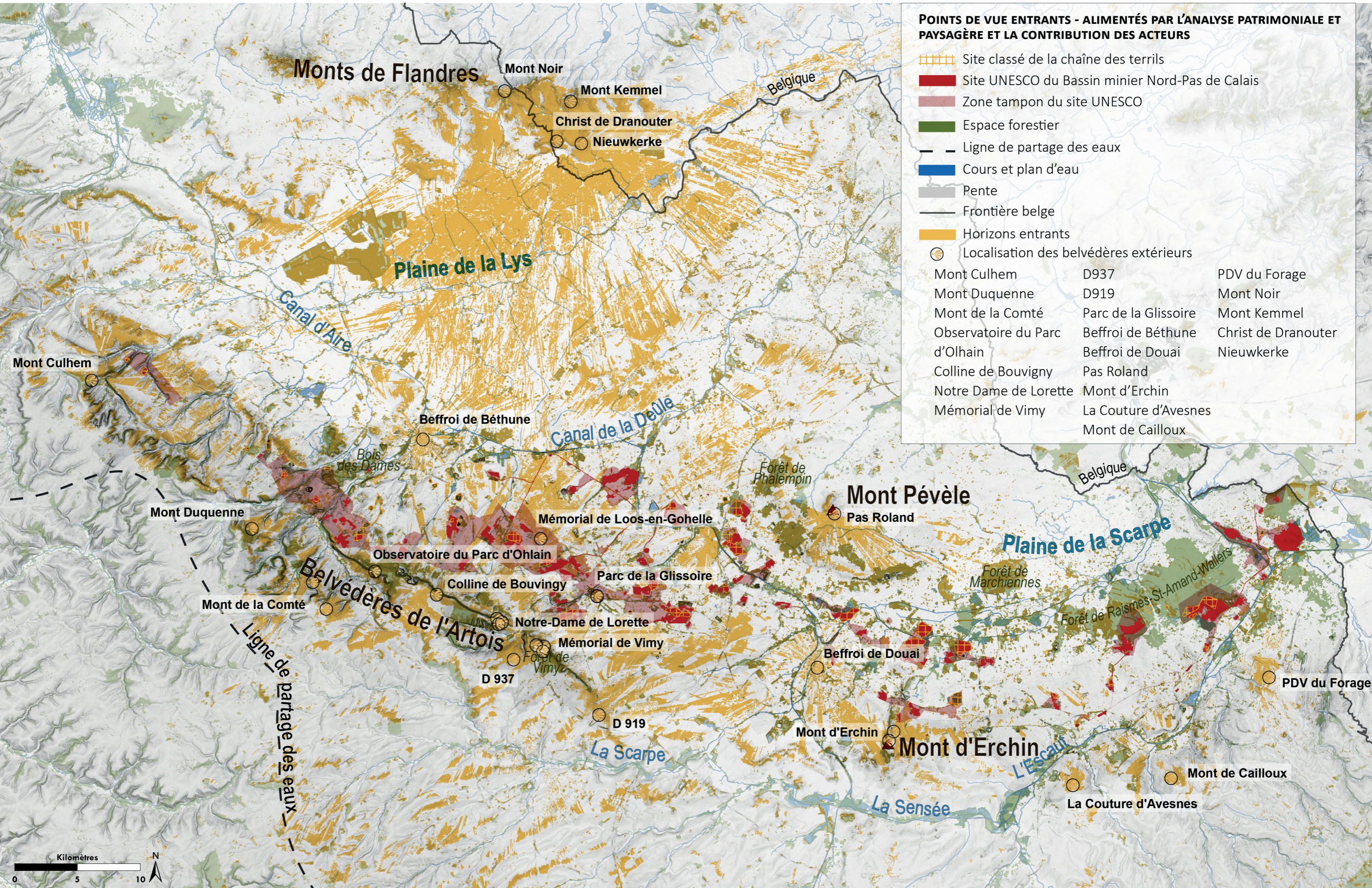
Pour le photovoltaïque et la méthanisation, un principe assoupli : **absence totale au premier plan des points de vue** et sur les **lignes de forces** perceptibles du grand paysage (lignes de crêtes, etc.).



Points de vue entrants et sortants identifiés par les acteurs en phase 1- Portraits de paysages miniers, Eco-Stratégie



1b Mont Duquenne  
Crêtes boisées de l'Artois



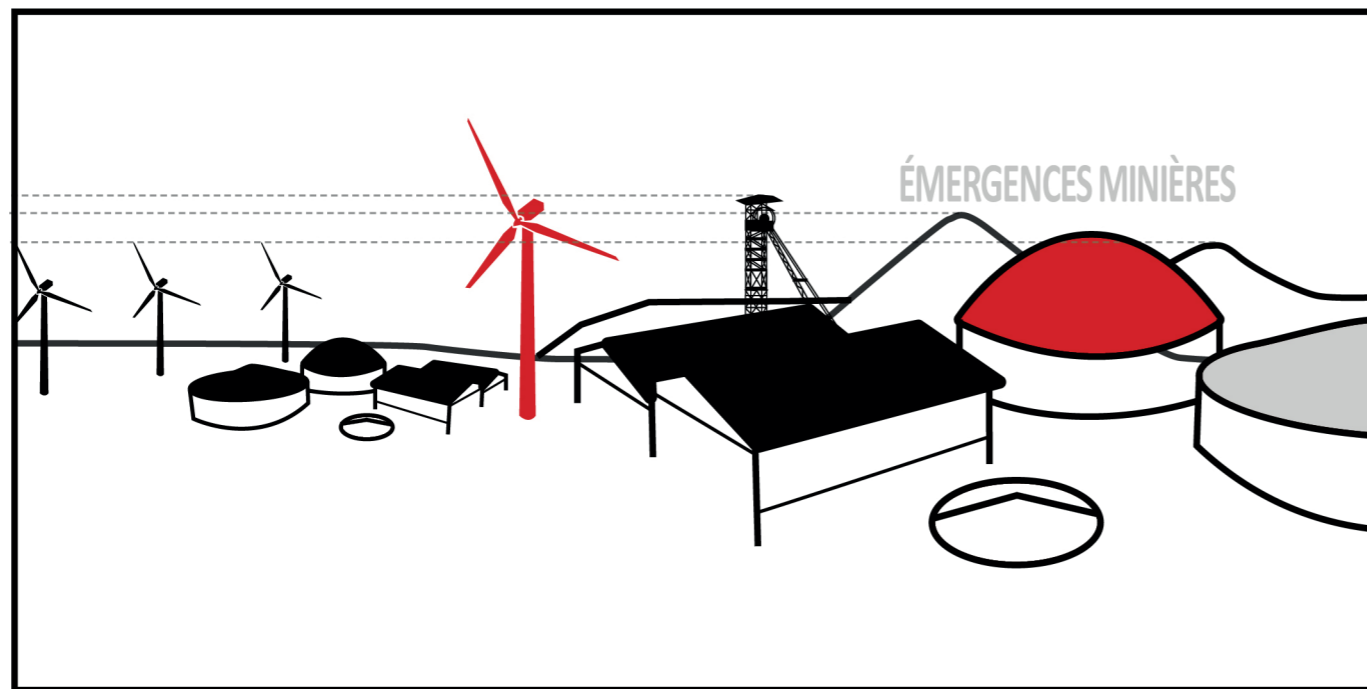
**POINTS DE VUE ENTRANTS - ALIMENTÉS PAR L'ANALYSE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE ET LA CONTRIBUTION DES ACTEURS**

- Site classé de la chaîne des terrils
  - Site UNESCO du Bassin minier Nord-Pas de Calais
  - Zone tampon du site UNESCO
  - Espace forestier
  - Ligne de partage des eaux
  - Cours et plan d'eau
  - Pente
  - Frontière belge
  - Horizons entrants
  - Localisation des belvédères extérieurs
- |                               |                      |                     |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Mont Culhem                   | D937                 | PDV du Forage       |
| Mont Duquenne                 | D919                 | Mont Noir           |
| Mont de la Comté              | Parc de la Glissoire | Mont Kemmel         |
| Observatoire du Parc d'Ohlain | Beffroi de Béthune   | Christ de Dranouter |
|                               | Beffroi de Douai     | Nieuwkerke          |
| Colline de Bouvigny           | Pas Roland           |                     |
| Notre Dame de Lorette         | Mont d'Erchin        |                     |
| Mémorial de Vimy              | La Couture d'Avesnes |                     |
|                               | Mont de Cailloux     |                     |



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 2 Une absence de concurrence de rapport d'échelle avec les émergences minières ;



- **Attributs emblématiques** de l'exploitation minière à la fois dans l'**imaginaire collectif** et dans les **paysages**.
- **Symboles clairement perceptibles** au sein des diverses **silhouettes minières**.
- Par leur masse, par leur hauteur, ils expriment le gigantisme de l'industrie extractive.



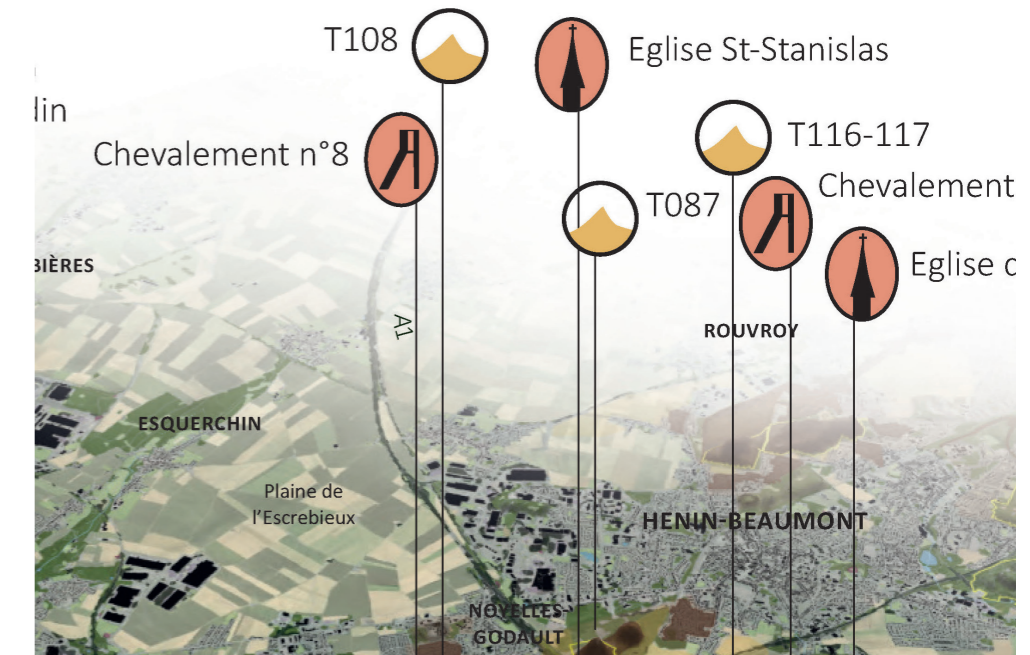
## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 2 Une absence de concurrence de rapport d'échelle avec les émergences minières ;

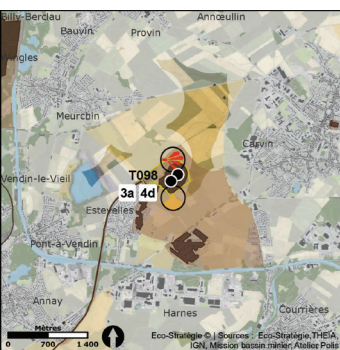
#### **Prise en compte des 29 terrils-repères et des 9 chevalements**

Exclusion des clochers d'églises : absent des retours des acteurs - plutôt identifiés à l'échelle de la cité.

Une hauteur maximale adaptée à l'attribut concerné.



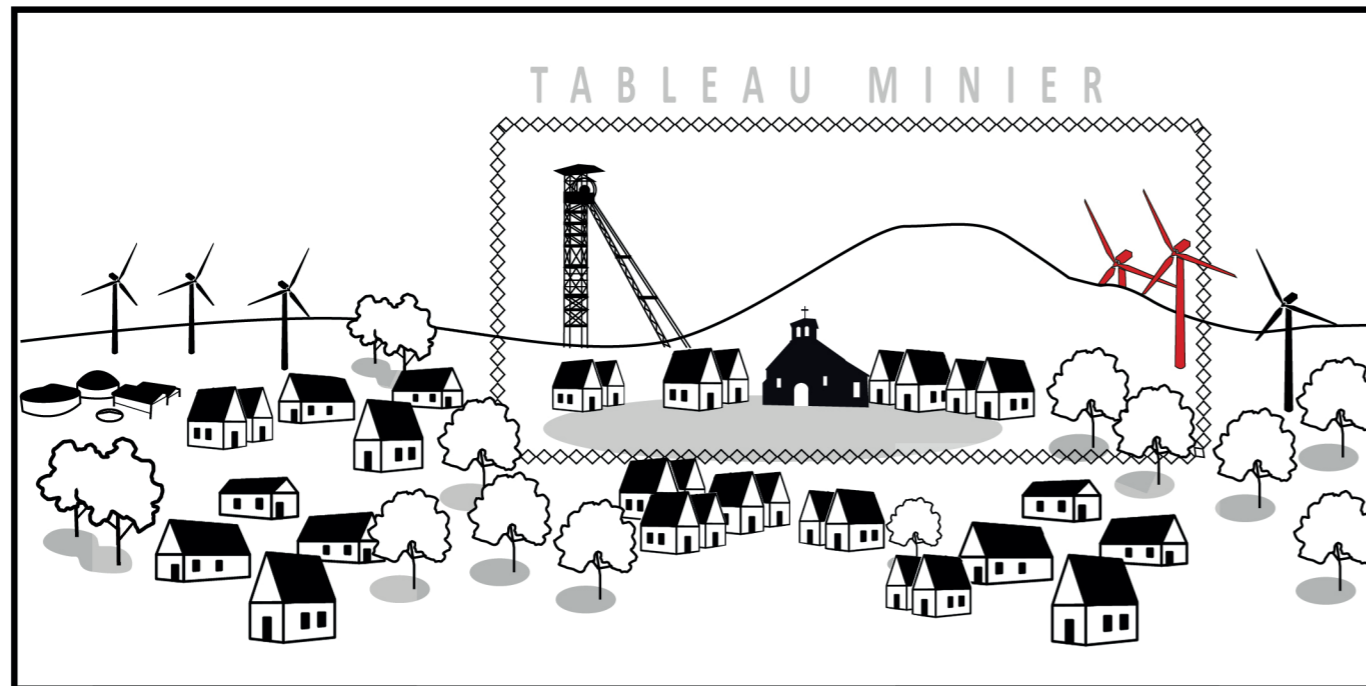
Émergences minières identifiées par les acteurs en phase 1- Portraits de paysages miniers, Eco-Stratégie



## III.II ] Présentation des principes de préservation

3

Depuis les terrils belvédères, un « tableau » minier à préserver



Une lecture privilégiée des grands paysages miniers :

- percevoir et comprendre l'impact de la mine sur les paysages préexistants
- identifier et comprendre le fonctionnement minier : fosse d'extraction, cavalier menant au site de mise à terril, terrils, cités minières, clochers d'église et équipements,...

Exprime la continuité visuelle du patrimoine mondial, c'est à dire l'ampleur de cette exploitation, à travers les relations entre les terrils (dimension est / ouest).



## III.II ] Présentation des principes de préservation

3

### Depuis les terrils belvédères, un « tableau » minier à préserver



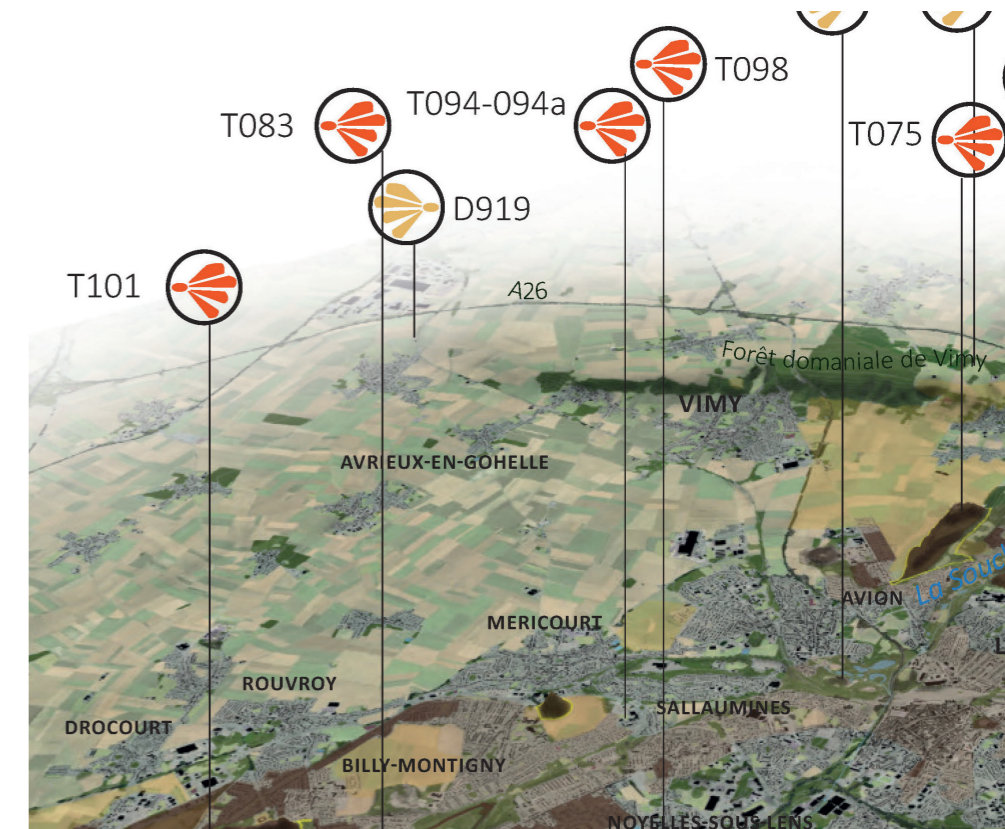
#### Prise en compte des 28 terrils-belvédères et du chevalement d'Arenberg

Une absence totale d'aménagements au sein du tableau minier.

Des règles en dehors du cadrage :

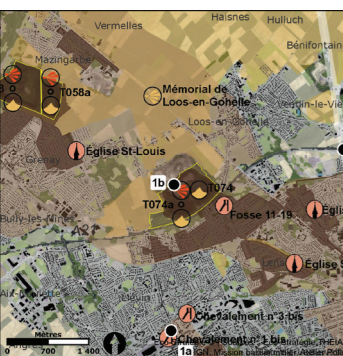
- respiration autour des émergences minières ;
- respect des lignes de force du paysage ;
- absence au premier plan des terrils.

**Une exception dans l'enceinte de sites industriels et/ou commerciaux existants,**  
à la condition du respect des relations intrinsèques / physiques avec le reste du Bien.



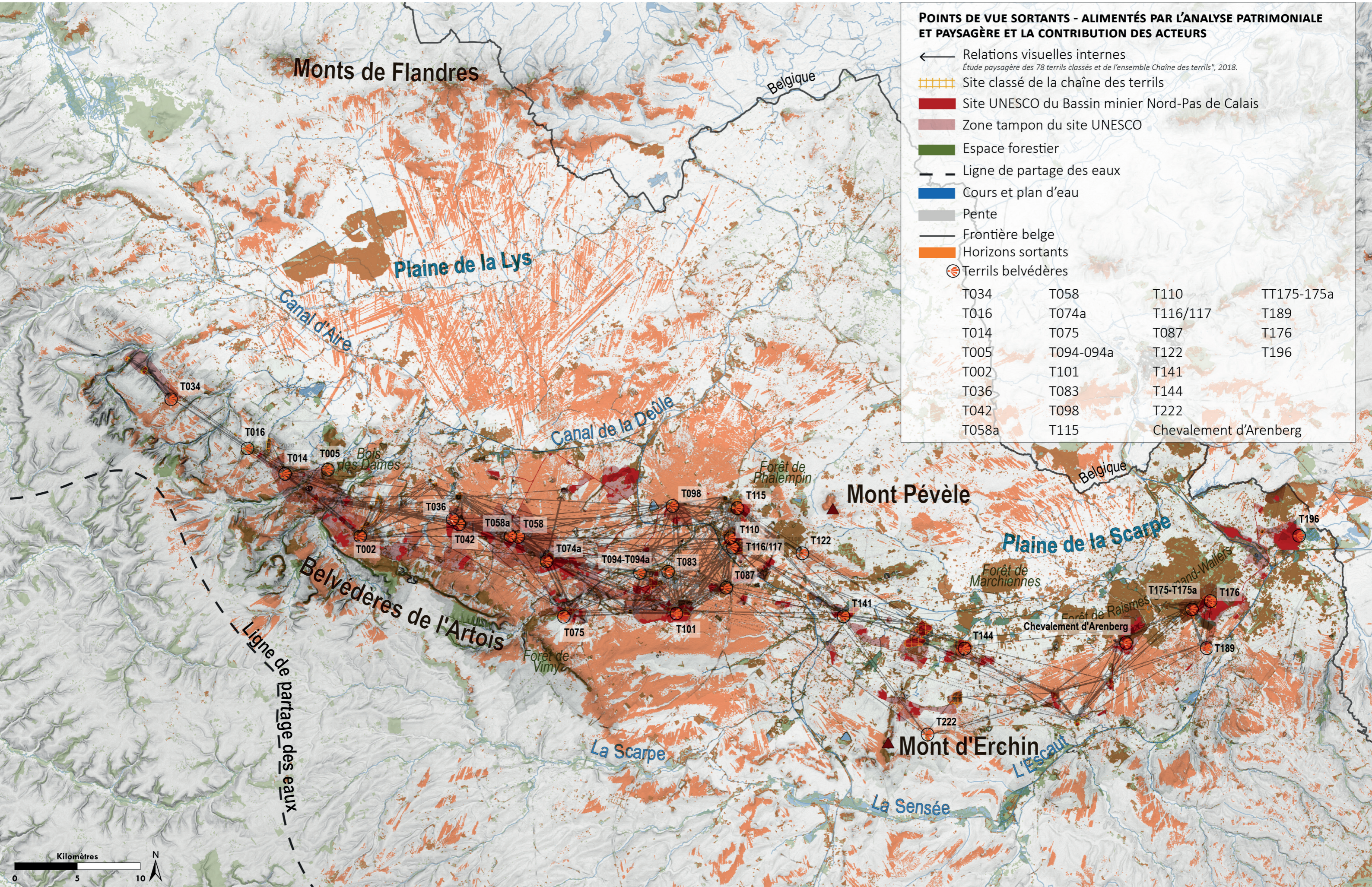
Points de vue entrants et sortants identifiés par les acteurs en phase 1- Portraits de paysages miniers, Eco-Stratégie

L'exception de la friche industrielle au sein du périmètre de la zone tampon



1b T074b  
Cœur urbain de la Gohelle





**POINTS DE VUE SORTANTS - ALIMENTÉS PAR L'ANALYSE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE ET LA CONTRIBUTION DES ACTEURS**

- ← Relations visuelles internes  
*Étude paysagère des 78 terrils classés et de l'ensemble Chaîne des terrils", 2018.*
  - ▤ Site classé de la chaîne des terrils
  - Site UNESCO du Bassin minier Nord-Pas de Calais
  - Zone tampon du site UNESCO
  - Espace forestier
  - - - Ligne de partage des eaux
  - Cours et plan d'eau
  - Pente
  - Frontière belge
  - Horizons sortants
  - Terrils belvédères
- |       |           |                        |            |
|-------|-----------|------------------------|------------|
| T034  | T058      | T110                   | TT175-175a |
| T016  | T074a     | T116/117               | T189       |
| T014  | T075      | T087                   | T176       |
| T005  | T094-094a | T122                   | T196       |
| T002  | T101      | T141                   |            |
| T036  | T083      | T144                   |            |
| T042  | T098      | T222                   |            |
| T058a | T115      | Chevalement d'Arenberg |            |





## III.II ] Présentation des principes de préservation

3

Depuis les terrils belvédères, un « tableau » minier à préserver



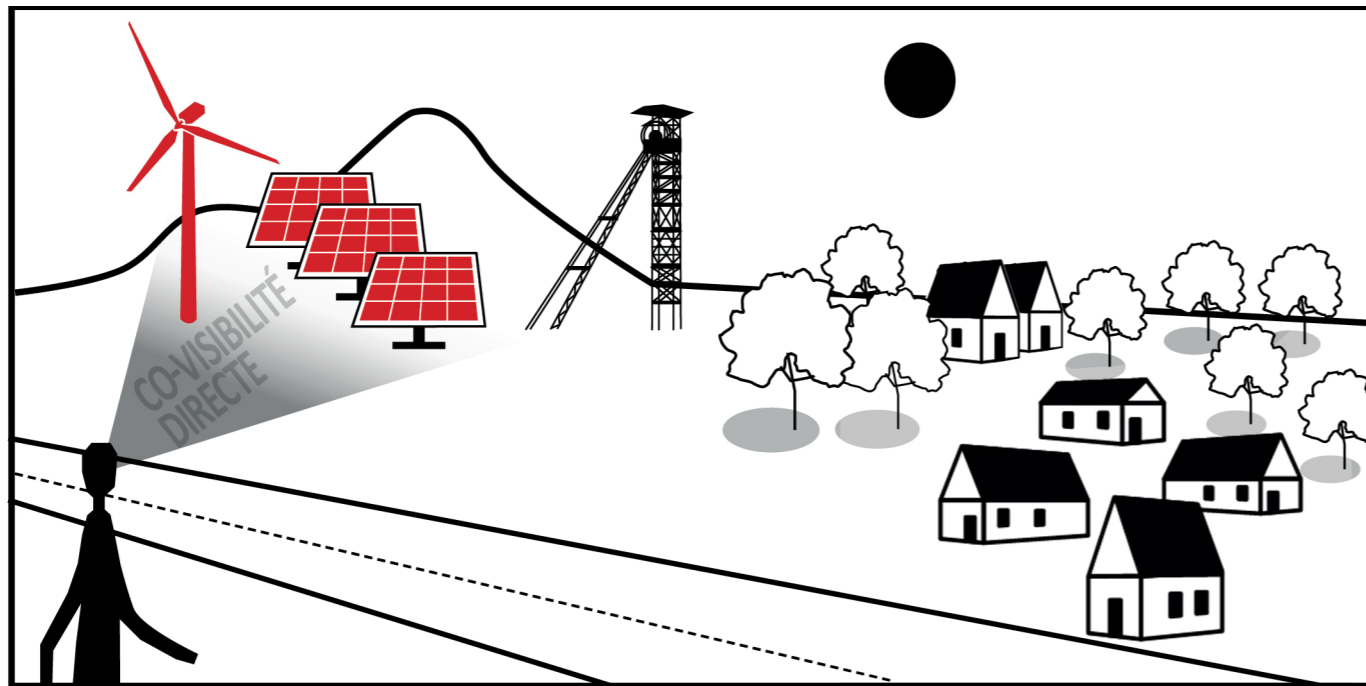
L'exception de la friche industrielle au sein du périmètre du patrimoine mondial



## III.II ] Présentation des principes de préservation

4

### L'absence de superposition directe avec le Bien et le site classé



- Motifs et structures identitaires du patrimoine minier aux différentes échelles de lecture.
- Nécessité d'une lecture claire de ces attributs, qui ressortent par contraste avec les éléments non miniers



## III.II ] Présentation des principes de préservation

4

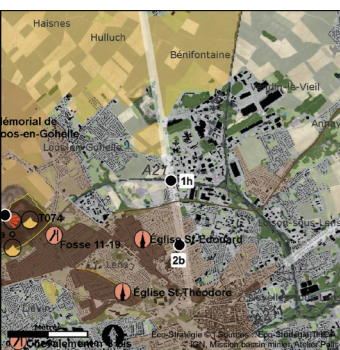
### L'absence de superposition directe avec le Bien et le site classé

#### S'applique aux émergences minières et aux façades remarquables.

Un espace de respiration est à définir pour garantir un écartement minimal entre les émergences minières et les aménagements.

Les seules exceptions concernent les enceintes de sites industriels & commerciaux à condition de :

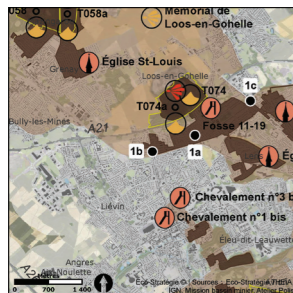
- maintenir les liens visuels sur les émergences ou les façades remarquables
- respecter des relations intrinsèques / physiques avec le reste du Bien



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 5 Absence d'aménagement dans les perspectives urbaines emblématiques du Bien UNESCO

- Mise en scène symbolique de la composition urbaine ou des situations géographiques des cités minières ;
- Révèle les relations entre les attributs à l'échelle locale
- Fonde la notion de paysage culturel évolutif vivant



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 5 Absence d'aménagement dans les perspectives urbaines emblématiques du Bien UNESCO

**S'applique uniquement dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial.**

En zone tampon ou en dehors du périmètre patrimoine mondial, les autres principes s'appliquent.



Point de vue localisé dans la zone tampon

Point de vue localisé dans la zone tampon



Point de vue localisé dans le Bien UNESCO



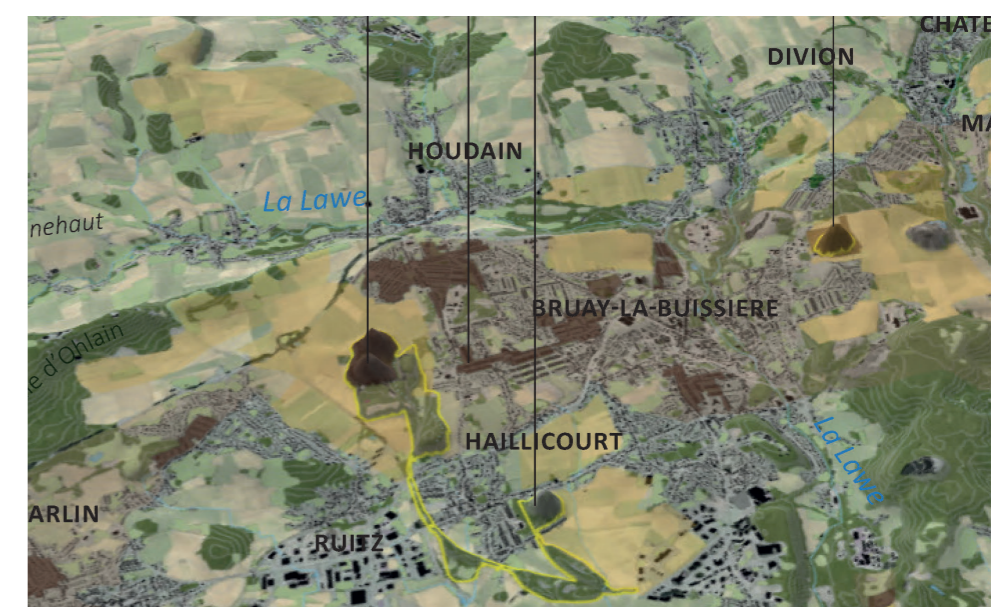
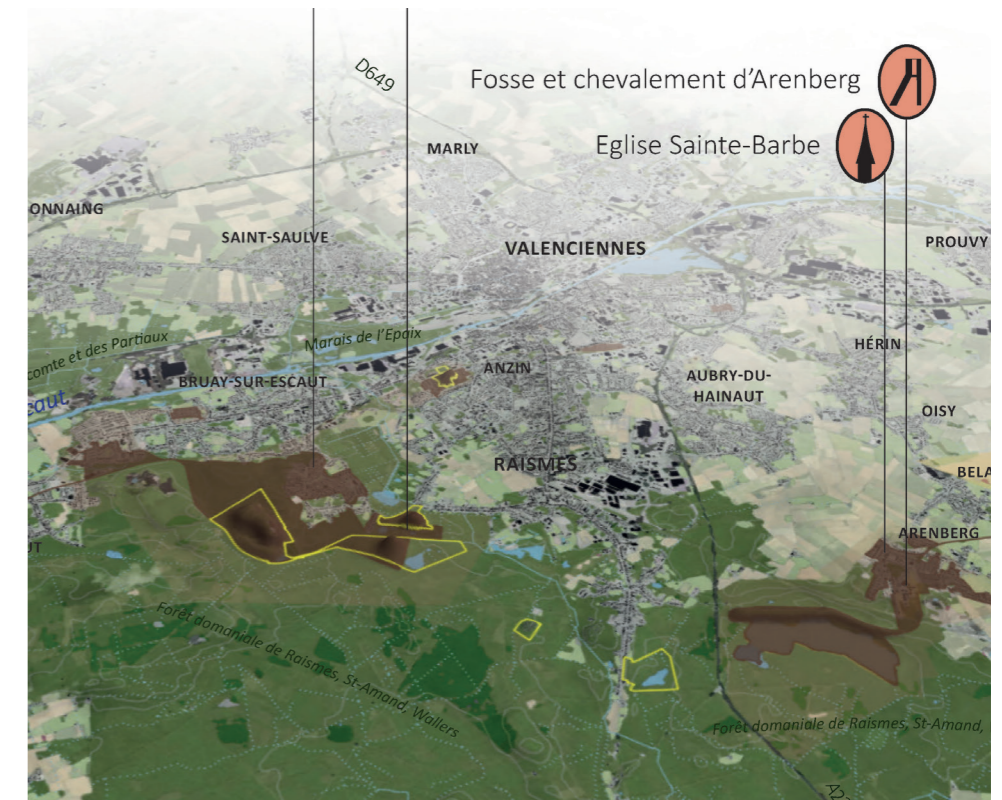
## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 6 Absence d'aménagements sur les structures de paysage liées au patrimoine mondial

La diversité des paysages pré-existants a initié un déploiement spécifique de chacun des sites miniers. La singularité des structures de paysage a nourri une expression minière multiple, et explique la qualité des sites miniers ;

L'expression des interactions entre le Bien et les paysages pré-existants passe par le maintien des structures et motifs de paysage spécifiques à chaque grand paysage minier ;

La mise en scène du bassin minier patrimoine mondial passe par la lisibilité des lignes de force des paysages qui l'encadrent.



Motifs paysagers participant à la mise en scène du patrimoine mondial et de la chaîne des terrils- Portraits de paysages miniers, Eco-Stratégie



## III.II ] Présentation des principes de préservation

### 6 Absence d'aménagements sur les structures de paysage liées au patrimoine mondial

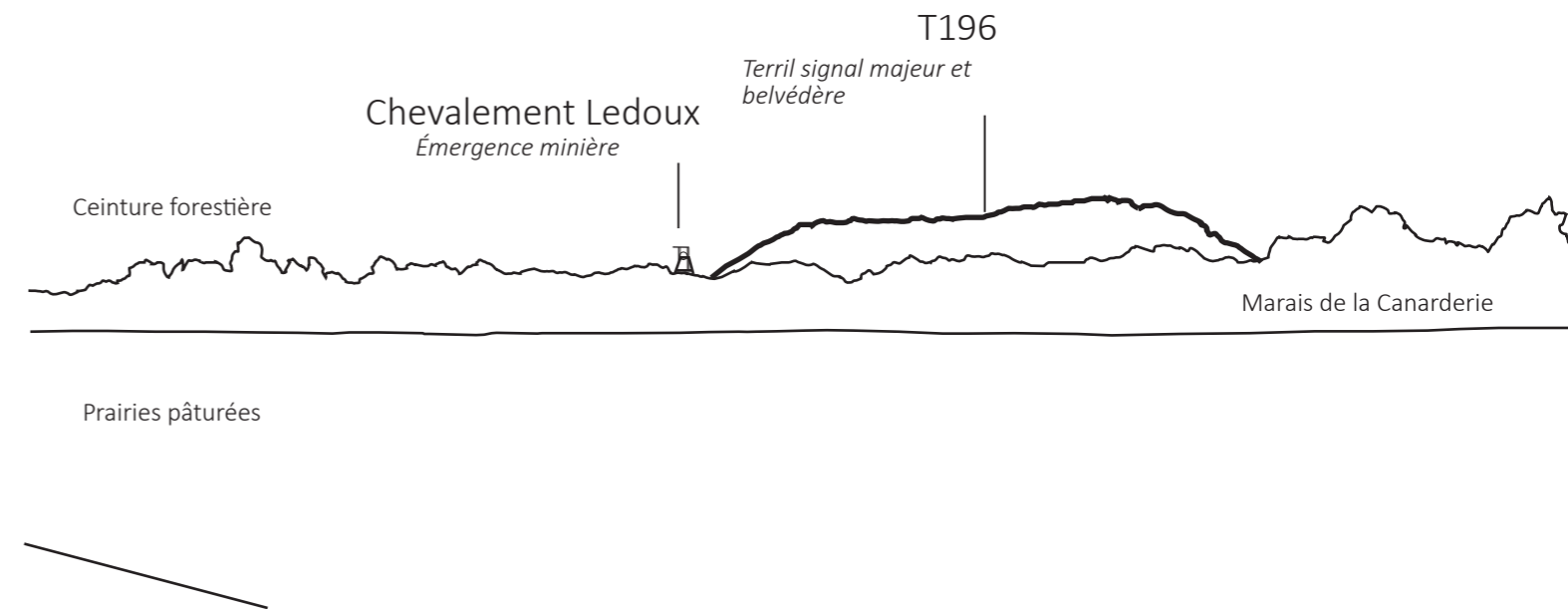
La préservation de la relation **parvis/ terril**

Le maintien des **poches agricoles et naturelles** des EPMR et des îlots urbains ;

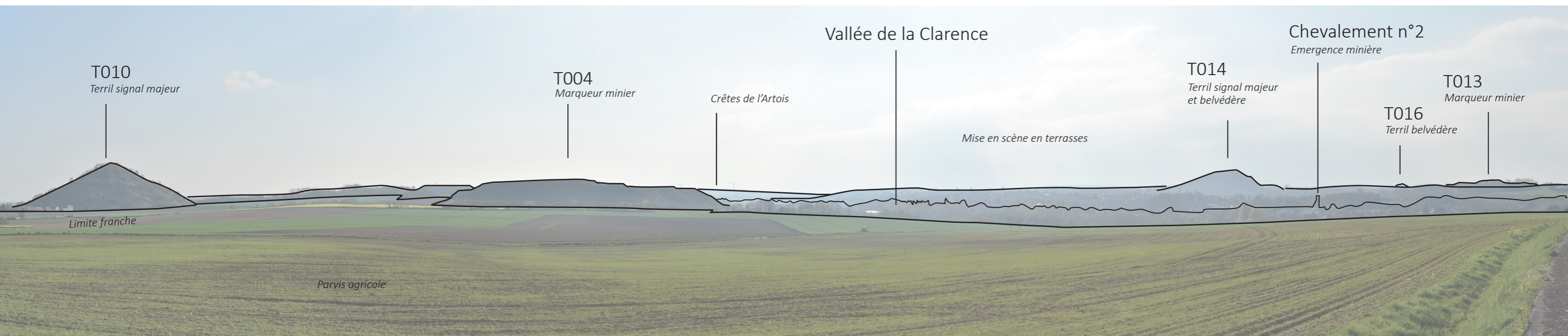
Le maintien des structures et motifs majeurs des paysages pré-existants :

- **lignes de force** des grands paysages ;

- **structures paysagères caractéristiques** telles que les parvis agricoles ouverts, les terrasses minières des collines de l'Artois, les marais de la plaine de la Scarpe, les forêts de l'est minier.



Horizons boisés courts desquels émergent les chevalements et terrils, signaux miniers des paysages forestiers (ES, avril 2023)



Limites urbaines franches des paysages de Marles-les-Mines laissant place aux vastes openfields et aux terrils signaux (ES, avril 2023)

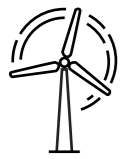


## III.II ] Présentation des principes de préservation

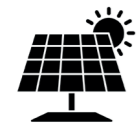
7

Soigner l'insertion paysagère et les détails architecturaux de l'aménagement

(éolien, méthanisation, photovoltaïque : ombrières, centrale sans co-activité, agrivoltaïque,...),



Des règles générales d'implantation



Un cahier des charges sur la finition du projet



Des exigences sur des cas spécifiques

Des mesures d'accompagnement ambitieuses



## III.III ] Principes écartés

### Absence d'argumentaire patrimoine mondial ou site classé = hors sujet

8



#### En l'absence de co-activité potentielle :

Déploiement **uniquement sur les friches industrielles, les sites urbanisés, minéralisés, artificialisés au sens strict** sur lesquels **aucun autre usage des sols n'est envisagé ou possible** (usages récréatifs et/ou enjeux écologiques).

A ce titre, les **anciennes carrières**, ponctuelles sur le territoire, sont favorables à la biodiversité et mobilisable pour d'autres usages. Elles sont donc **défavorables à l'implantation de projets photovoltaïques**.

Dans le cas contraire, déploiement envisagé par l'évitement du gel de l'usage des sols, par une surélévation des panneaux (favoriser les « doubles » usages, les co-activités)

9



#### Dans les espaces agricoles et naturels,

Obligation de respecter les enjeux naturels

Obligation d'une activité agricole nourricière (cf. respect des 4 principes de l'agrivoltaïque de la loi d'accélération de mars 2023 :

- o contribution durable au maintien, installation, développement d'une production agricole ;
- o apporter un des 4 services suivants sans diminuer les 3 autres : amélioration du potentiel agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal ;
- o réversibilité de l'installation agricole ;
- o activité agricole doit rester l'activité principale.)

Un projet de surface « raisonnable », dont les dimensions sont adaptées aux typologies de paysage : petits projets, en petite poche ;

### Principes écartés dans le cadre de cette étude des Aires d'Influence paysagère

A intégrer dans d'autres documents, de type documents de planification



## 4/ Questions-réponses



## 5/ Déroulé de la phase 3



# V.I] Déroulé de la phase 3

## Phase 3. Définition des AIP

Février à juillet 2024 - 7 mois

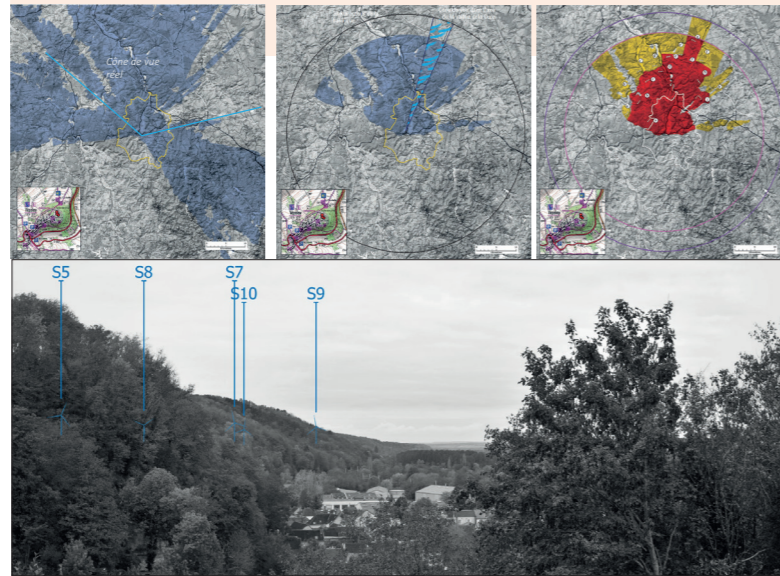


### Lancement de la phase 3

**COFIL 3.** Février 2024

Février- avril 2024

#### Calculs des AIP entrantes & sortantes

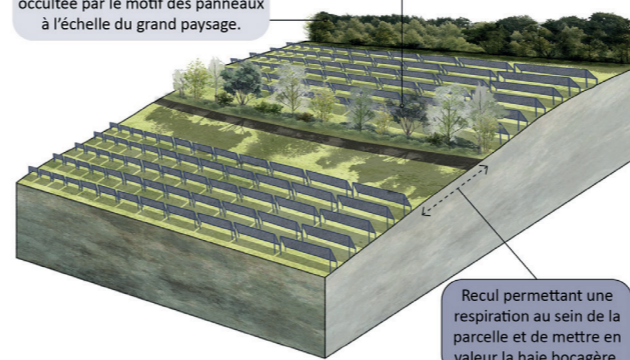


### COTECH Restreint distancié

mai- juin 2024

#### Rédaction des cahiers de préconisations

la lisière forestière est parfois occultée par le motif des panneaux à l'échelle du grand paysage.

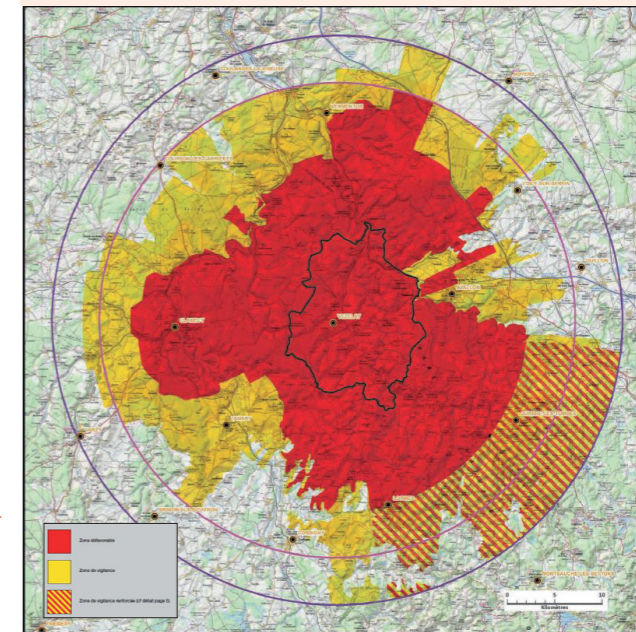


Favoriser la biodiversité, aménager des lisières

### COTECH - E

juin

#### Synthèse des AIP



### Restitution phase 3

**Présentation en CDNPS** juillet 2024

juillet 2024

**COFIL 3.**

juillet 2024

Envoi rapport écrit

